

personnel de la Chambre des communes, lorsqu'il a été question de siéger sans interruption pendant l'heure du déjeuner et du dîner. Il semble cependant oublier les inconvénients dont ces employés auraient à souffrir. Il peut maintenant les faire travailler, au besoin, toute la nuit, au lieu de l'heure du déjeuner et du dîner. Vu ses protestations antérieures en faveur du bien-être du personnel, cela semble plutôt extraordinaire. Si nous travaillons de façon ordonnée jusqu'à vendredi soir, comme notre parti le désire, afin de nous acquitter du travail extrêmement important qui s'impose à la Chambre, le personnel travaillera aux heures régulières. Puis, nous nous en irons tous dans nos familles, pour la Noël. Les membres du personnel n'ont pas à voyager. Ils habitent ici à Ottawa. S'il le faut, nous reviendrons le jeudi suivant, nous travaillerons deux jours, nous prendrons le congé de fin de semaine et nous reviendrons de nouveau. Je ne vois pas en quoi cela pourrait causer au personnel de la Chambre beaucoup d'inconvénients.

M. Brown (Essex-Ouest): La Chambre aura suspendu ses travaux.

M. Hees: Le député de Winnipeg-Nord-Centre et son parti, qui ont présenté la motion, me semblent beaucoup plus soucieux de leur bien-être que de l'intérêt présumé du personnel. Pour ma part, il ne suffit pas de présenter la motion sous prétexte de veiller au bien-être du personnel de la Chambre. Il est inimaginable que nous soyons appelés à examiner les mesures extrêmement importantes qui restent, sous le coup de la fatigue que l'adoption de la motion nous imposerait. Nous sommes tous humains. Nous sommes las à la fin d'une session assez épuisante. Si nous travaillons aujourd'hui sans relâche pour le déjeuner, sans relâche pour le dîner, jusqu'à cette nuit, nous serons loin de pouvoir, vu notre fatigue physique, accorder à la mesure extrêmement importante dont nous sommes saisis, l'attention qu'elle mérite. Appuyer la motion ce serait faire de nos travaux une imposture, une comédie. Ce serait un fort mauvais service à rendre au peuple qui nous a chargés de le protéger, d'adopter des mesures bien étudiées et bien pensées.

Trois mesures de la plus haute importance sont soumises à notre attention. L'une, celle qui a trait aux rentes, est très importante pour tous les Canadiens qui vendent ou achètent de l'assurance-vie ou des rentes. Il y a aussi le bill relatif à la loi des travaux publics, mesure d'importance capitale pour les hommes d'affaires du pays et qui permet au Gouvernement d'adjuger des contrats comportant la dépense de milliards de dollars, contrats qu'il a l'intention, ainsi qu'il l'a fait observer

[M. Hees.]

vendredi dernier, d'accorder sans soumissions. La troisième mesure est évidemment celle qui a trait à la fixation du prix de revente. Elle est d'une importance exceptionnelle pour un très grand nombre de marchands du pays.

La motion à l'étude vise tout simplement à mettre toutes ces mesures en délibération, dans l'espoir que tous deviendront tellement épuisés et fatigués qu'ils seront incapables de penser, qu'elles seront toutes adoptées et que c'est là le genre de lois qu'aura notre pays. J'affirme que proposer cela à la Chambre n'est rien d'autre qu'une honte nationale et je rougirais au plus haut point de mon titre de membre de la Chambre si j'acceptais une telle procédure. Les votants de la circonscription de Broadview ne m'ont pas envoyé ici pour faire un tel geste et ce n'est pas de cette façon-là que j'entends conduire leurs affaires.

Des voix: Et que dire de l'obstruction?

M. Hees: Par suite de la mauvaise administration du Gouvernement, nous avons...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je prie l'honorable député de s'en tenir à la motion dont la Chambre est saisie.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je signalais que si nous sommes aujourd'hui dans ce pétrin, c'est que, à plusieurs reprises pendant la session, la Chambre a dû lever la séance, faute de travail. Parce que le Gouvernement a mal réglé nos travaux, il faudrait maintenant que nous adoptions toutes ces mesures comme il l'entend, sans y consacrer toute l'attention qu'elles exigent. A mon sens, ce n'est pas là le rôle du Parlement. J'espère sincèrement que la Chambre n'adoptera pas la motion, qui ne vise qu'à accommoder les députés.

Comme l'a signalé le représentant de Waterloo-Sud (M. Meeker), beaucoup de militaires, qui combattent pour leur pays, sont très heureux de poursuivre leur tâche pendant pendant le temps de Noël. Ils aimeraient certes être dans leur foyer, mais ils font passer leur devoir envers le pays avant tout. Il nous incombe, et c'est une responsabilité non moins grande, de nous assurer que les lois adoptées par le Parlement ont été examinées à fond et qu'elles sont dans le meilleur intérêt de l'ensemble des Canadiens.

Le moins que nous puissions décider, vu surtout ce qu'accomplissent nos soldats en Corée, c'est de revenir ici après Noël, s'il le faut, pour poursuivre nos délibérations de la façon régulière; et, en attendant, de continuer le débat, d'ici vendredi, de la façon ordinaire durant les heures que nous avons déjà établies; ces heures, monsieur l'Orateur, ont été établies par des députés et l'ont été pour